



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agences

Question écrite n° 28301

## Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les inquiétudes de nombreux concitoyens, peu fortunés, qui redoutent la suppression du service de retrait gratuit d'argent liquide au guichet des banques. Il lui demande de bien vouloir le tenir informé de sa réflexion à ce sujet et de ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Sur l'initiative de M. Nicolas Sarkozy, alors ministre d'État, ministre de l'économie des finances et de l'industrie, et en concertation avec les associations de consommateurs et familiales, les associations caritatives et la profession bancaire, le comité consultatif du secteur financier a lancé, le 9 novembre 2004, un plan d'action pour refonder les relations entre les banques et leurs clients. Les engagements des banques sont retracés dans un relevé de conclusions qui peut-être consulté sur le site internet [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) (thème : Secteur bancaire et financier ; rubrique : Banque). Un volet important de ce plan d'action précise que chaque Français peut disposer d'un moyen d'accès gratuit aux espèces dans son agence, soit aux guichets, soit par le biais d'une carte de retrait à usage unique, gratuite et qui peut être utilisée au distributeur automatique de billets de l'agence. Aucune remise en cause de cet engagement, qui constitue un élément important du plan d'action, n'est envisagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28301

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juillet 2008, page 6474

**Réponse publiée le :** 21 octobre 2008, page 9051